

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021 À 9H00

Présents : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, ANAYA Laurence, LUZERNE Sylvain, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, LACROIX Elisabeth, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, BUHR Nathalie, PARIS Eric, BUFFARD François, CALDAS Roger, MILLET Nathalie, DA CUNHA Isabel, DAVID Marie-Christine, CROCHARD Vincent

Excusés avec Pouvoir :

LAROCHE Jacqueline (excusée à donné pouvoir à Laurent PETIT)

BUSSOD Frédéric (excusé à donné pouvoir à Nathalie MILLET)

OTRIO Roseline (excusée à donné pouvoir à Florent VILLEDIEU)

BOCQUET Sylvie (excusée à donné pouvoir à Sylvie BEAUD)

DANREZ Michel (excusé à donné pouvoir à François BUFFARD)

LEDRU Aurélie (excusée à donné pouvoir à Sylvain LUZERNE)

Absents : BILLOT Christophe, MOUTA Manuel, CHIARI Emmanuelle, POUSSIN Virginie, CHAVERIAT Christoph

Monsieur Florent Villedieu accepte d'être secrétaire de séance.

### **1. REPLACEMENT D'UN ADJOINT AU MAIRE**

M. le Maire évoque la démission du poste de 8<sup>e</sup> adjoint que M. Sylvain Luzerne a présentée à M. le Préfet ; ce dernier l'a acceptée en date du 27 août 2021.

Il rappelle que l'article L2122-14 du CGCT stipule que "lorsque l'élection du maire ou des adjoints est annulée ou que, pour toute autre cause, le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine". Le remplacement se fait donc durant la réunion du conseil municipal, qui doit intervenir au plus tard à J + 15 jours (J étant le jour où le démissionnaire est réputé être informé).

Deux options s'offrent au conseil municipal de Hauts de Bienne :

- Pouvoir à la vacance du poste : le conseil municipal doit alors élire un adjoint en remplacement du 8<sup>e</sup> adjoint démissionnaire, Sylvain Luzerne.
- Ne pas pouvoir à la vacance de poste : le poste de 8<sup>e</sup> adjoint est alors laissé vacant et est donc supprimé.

M. le Maire précise que le conseil de ce jour doit permettre de valider une des 2 options, et le cas échéant d'élire un huitième adjoint.

### 1.1 Pourvoi ou non de la vacance du poste :

M. le Maire remercie avant tout l'engagement et le travail fait par Sylvain Luzerne en tant qu'adjoint à l'urbanisme pendant plus de 7 ans. Il dit avoir pu compter sur ses compétences.

S. Luzerne remercie le maire pour ses propos et indique avoir été heureux de réaliser cette mission pendant cette période de 7 ans ; il restera disponible pour aider son remplaçant. Il précise avoir envie de profiter de sa retraite.

N. Millet remercie aussi S. Luzerne.

C. Delacroix le félicite pour son travail très bien fait et souligne que certaines situations compliquées ont pu être rétablies grâce à lui (stand de tir par ex.). Il le remercie aussi et espère qu'on pourra compter sur lui pour être bénévole lors de certaines manifestations.

M. le Maire revient sur la complexité qui s'accroît dans la gestion des dossiers. Avant, c'est l'aspect politique des choses qui était d'abord pris en compte avant sa traduction administrative. Aujourd'hui, la technocratie a pris le dessus. La philosophie des dossiers est de moins en moins regardée. Il se rappelle les RDV il y a une dizaine d'années avec le conseiller régional D. Vuillermoz à qui il présentait les dossiers du territoire. Maintenant, tout est déposé sur des plateformes numériques. Il dit comprendre la lassitude de S. Luzerne car les dossiers sont de plus en plus longs à sortir.

S. Luzerne renchérit sur la situation de l'immobilier où rien n'aboutit en ce moment car tout est compliqué et ce, pour chaque immeuble.

Suite à ces explications et comme personne ne sollicite plus la parole, M. le Maire confirme l'intérêt pour la ville d'avoir un adjoint dédié à l'urbanisme. Il demande ensuite au conseil s'il est d'accord pour maintenir le poste du 8<sup>e</sup> adjoint.

9h19 : arrivée d'I. Da Cunha

F. Villedieu souligne que c'est un poste important mais que le support technique est indispensable en terme d'agent dédié.

M. le Maire constate que le recrutement de cadres dans le Haut-Jura est difficile et l'ouverture d'opportunités sur les structures voisines a facilité en plus la mutation de certains de nos agents. Il remercie l'engagement de la DGS et de ses équipes.

A l'unanimité, le conseil approuve le fait de pourvoir à la vacance du 8<sup>e</sup> poste d'adjoint.

### **1.2 Election d'un nouvel 8<sup>e</sup> adjoint :**

M. le Maire propose la candidature d'Éric PARIS, élu depuis 2020. Ce dernier lui a dit être intéressé même s'il reconnaît ne pas avoir encore toutes les compétences de S. Luzerne.

M. le Maire demande s'il y a d'autres candidatures, ce qui n'est pas le cas. Il poursuit sur la 1<sup>e</sup> mission du poste, à savoir celle de l'urbanisme. C'est une thématique compliquée mais importante qui permet la cohérence au niveau architectural dans notre ville.

S. Luzerne indique que la mission est même plus large car elle englobe une réflexion sur l'aspect de la ville.

E. Paris confirme qu'il n'a pas les connaissances de S. Luzerne mais qu'il va s'adapter avec les conseils de ce dernier.

M. le Maire complète en disant que c'est M. Moreau, juriste, qui prend le relais technique des dossiers. E. Paris aura donc une mission de supervision.

S. Luzerne demande si le poste va aussi comprendre l'immobilier.

M. le Maire explique que jusqu'à maintenant, c'était S. Luzerne qui s'occupait de l'immobilier. Il propose de confier les travaux (voirie, réseaux, espaces publics...) à E. Paris et de gérer lui-même l'immobilier.

S. Luzerne précise qu'il parlait surtout de la partie opérationnelle de l'immobilier : baux, suivi des charges, etc.

M. le Maire répond que l'agent en charge du service immobilier vient de partir à la retraite et qu'un recrutement a été lancé pour son remplacement. Côté élu, il suggère que si un conseiller municipal est intéressé par la mission, une délégation peut être envisagée. Pour le moment, le périmètre du poste du 8<sup>e</sup> adjoint doit être affiné avec E. Paris.

La parole n'étant plus demandée, M. le Maire annonce qu'il est temps de passer au vote, à bulletin secret, pour procéder à l'élection du 8<sup>e</sup> adjoint.

N. Millet et V. Crochard se proposent pour être assesseurs.

Après dépouillement, Monsieur Eric Paris est élu 8<sup>e</sup> adjoint avec 27 voix pour et 2 abstentions. Le conseil applaudit le nouvel adjoint.

### **2. QUESTION DIVERSE**

C. Delacroix confirme au conseil le maintien des Insolites, le 3<sup>e</sup> week-end de septembre. La manifestation se fera sans passe-sanitaire car il n'y aura pas de barrières. Il constate que beaucoup de bénévoles ont répondu présents mais qu'il reste des créneaux à pourvoir. Tout le monde pourra profiter de la fête, y compris les bénévoles.

Fin de la séance à 10h05.

Le secrétaire de séance

Florent VILLEDIEU

A blue ink signature of Florent Villedieu, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.